

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS
Séance du 10 février 2026

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 084-218400893-20260213-26_DAI_017-DE

N° 26.DAI.017

OBJET : Cession à l'euro symbolique ville de Pertuis/UNICIL : immeubles cadastrés section BV n° 438, 439, 441 - Réalisation d'une résidence « jeunes actifs » rue Durance. Délibération n° 22.DAI.110 du 12 avril 2022 – signature d'un nouveau compromis.

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le DIX FEVRIER, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Îlot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de FEVRIER sous la présidence de Monsieur Roger PELLENC et la désignation de Madame Corinne DUPAQUIER en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Henri LAFON, Marie-Ange CONTÉ, Stéphane SAUVAGEON, Anne-Priscille BAZELAIRE (à partir de 19h32), Lucien GALLAND, Nathalie BRAMIN, Jean-Michel APPLANAT (jusqu'à 19h27), Corinne DUPAQUIER, Yves GUEDJ, **Adjoint**s.

Bernard ALAMELLE, Michel AUTRAN (jusqu'à 19h27), Éric BANON, Jacques BARONE (jusqu'à 19h27), Christina BÉRARD, Nicole BLANC (à partir de 19h06), Pierre CRUMIÈRE (à partir de 20h00), Jacqueline DESCAMPS, Jean-Jacques DIAS, Thierry DUBOIS, Pierre GABERT, Pierre GENIN, Anne-Marie HUASCAR, Agathe JOSEPH (à partir de 18h42), Nadine LEHMANN-DRIES, Jean-François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27), Cédric PERRY (à partir de 19h20),
Conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Marie-Christine AUDISIO à Henri LAFON
Virginie LEGRAND à Marie-Ange CONTÉ
Maryse SOUCHAY à Corinne DUPAQUIER
Christophe SUTEAU à Thierry DUBOIS
Anne-Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI (jusqu'à 19h32)
Pierre CRUMIÈRE à Jérôme NARBONNE (jusqu'à 20h00)
Caroline DANDRE à Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27)

Absents :

Valérie BARDISA
Jean-Michel APPLANAT (à partir de 19h27)
Michel AUTRAN (à partir de 19h27)
Jacques BARONE (à partir de 19h27)
Nicole BLANC (jusqu'à 19h06)
Caroline DANDRE (à partir de 19h27)
Agathe JOSEPH (jusqu'à 18h42)
Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (à partir de 19h27)
Cédric PERRY (jusqu'à 19h20)

Par délibération du 12 avril 2022 et dans le cadre de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la « rénovation du cœur de Ville de Pertuis », la Ville a prévu de céder les immeubles mentionnés en objet et lui appartenant à UNICIL (bailleur social - filiale du groupe Action Logement). Cette cession permettra la réhabilitation de l'îlot Durance et la réalisation d'une résidence « jeunes actifs ».

Le compromis étant arrivé à terme et la vente n'ayant pu être conclue, un nouveau compromis doit être établi pour la réalisation de 30 logements.

Exposé des motifs :

Un compromis a été signé et est arrivé à échéance le 30 novembre 2024 sans que la vente ait pu être réitérée en raison de retard dans l'obtention des financements.

Pour des raisons techniques le nombre de logements (T1 et T2) de la résidence « jeunes actifs » a dû être ramené de 34 à 30.

Un nouveau compromis sera signé sous conditions suspensives dont, notamment, l'obtention des financements et du permis de construire purgé de tout recours.

Une consultation de France Domaine a eu lieu le 8 décembre 2025.

Les immeubles cadastrés section BV n° 438, 439 et 441 appartiennent à la Ville et sont concernés par cette cession.

Le montant estimé par France Domaine de ces bâtiments pourra être déduit de la contribution SRU supportée par la commune :

- BV 438 : 154 445 €
- BV 439 : 333 680 €
- BV 441 : 632 700 €

Soit un total de 1 120 825 €.

Un acte notarié devra être passé. Les frais correspondants sont prévus sur le budget communal – chapitre 21.

L'établissement de ce compromis ayant déjà été largement retardé et afin de garantir la faisabilité de ce projet, une date butoir pour la signature de cet acte par les parties est fixée au plus tard le 1^{er} octobre 2026. Dans le cas où cette condition ne serait pas respectée, une nouvelle délibération devra établir les conditions de vente de ces biens, la présente devenant sans effet.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 (modifié par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009), L 2122-21, L 2241-3, L 1311-9 à L 1311-11,

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 1111-1, L 1211-1, L 1212-3,

VU la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative à l'opération de « rénovation du cœur de Ville de Pertuis » et notamment son avenant n° 5,
VU l'avis de France Domaine n° 2025-84089-90286 du 16/01/2026,
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 février 2026,
VU l'avis favorable de la commission des travaux en date du 06 février 2026.

Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

VOTE A L'UNANIMITE

► **LA CESSION** à l'euro symbolique à UNICIL des immeubles cadastrés section BV n° 438, 439, 441 situés rue Durance, appartenant à la Ville afin de permettre la réalisation d'une résidence « jeunes actifs ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative à l'opération de « rénovation du cœur de Ville de Pertuis ». Etant précisé que la valeur estimée de ces bâtiments soit 1 120 825 € viendra en déduction des pénalités SRU supportées par la Ville ;

► **L'APPROBATION** de la date butoir du 1er octobre 2026 pour la signature de ce compromis qui en cas de non-respect, rendra sans effet la présente délibération ;

► **L'AUTORISATION** à Monsieur le maire, ou son représentant, à intervenir aux droits de la ville pour la passation des actes correspondants.

**Le Directeur Général des Services
Julien DALMAS**

**La secrétaire de séance
Corinne DUPAQUIER**


Julien DALMAS
Direction Générale des
Services
20 févr. 2026


Corinne DUPAQUIER
Elu CDR
20 févr. 2026

Certifié exécutoire
Publié le **13 février 2026**

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 084-218400893-20260213-26_DAI_017-DE

S²LO